

adopté

S É N A T

le 16 novembre 1976.

PREMIERE SESSON ORDINAIRE DE 1976-1977

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SENAT

*autorisant la ratification du Traité de coopération
en matière de brevets, ensemble un Règlement
d'exécution, fait à Washington le 19 juin 1970.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet
de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 430 (1975-1976) et 45 (1976-1977).

Article unique.

Est autorisée la ratification du Traité de coopération en matière de brevets, ensemble un Règlement d'exécution, fait à Washington le 19 juin 1970, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 16 novembre 1976.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) **Nota.** — Voir le document annexé au n° 430 (1975-1976), Sénat.